



Épisode de sécheresse en cours en Savoie : la situation des milieux aquatiques reste dégradée

La situation des milieux aquatiques du département s'est améliorée temporairement après les pluies de la fin de la semaine dernière, mais cette brève amélioration n'est pas suffisante pour permettre le retour à une situation satisfaisante.

L'arrêté préfectoral du 15 novembre portant limitation des usages de l'eau est donc prolongé jusqu'à la mi-décembre.

Depuis la mi-novembre, un seul épisode de précipitations important a eu lieu, dans la nuit du 23 au 24 novembre. Celui-ci a entraîné une rapide augmentation des débits de la majorité des cours d'eau, et les nappes superficielles ont connu une légère remontée. Les améliorations les plus significatives ont été observées sur les cours d'eau des bassins du lac du Bourget et de l'avant-pays savoyard. D'autres secteurs ont par contre moins bénéficié des précipitations, notamment quand celles-ci sont tombées sous forme de neige.

Par exemple, sur le bassin versant du Chéran, des assecs étaient encore constatés après les précipitations (le nord des Bauges en général est encore très dégradé). La remise en eau des tronçons asséchés nécessitera des pluies continues et importantes. Le Gelon, en Combe de Savoie, a également assez peu bénéficié de cet épisode pluvieux.

Ensuite, les débits sont globalement rapidement repartis à la baisse pour atteindre de nouveau des valeurs faibles pour la saison, même si les faibles pluies du 25 et 26 novembre ont légèrement ralenti cette dégradation sur quelques cours d'eau de l'ouest du département.

La situation reste donc globalement dégradée sur les secteurs de plaine et de moyenne montagne, en particulier sur les secteurs de la Combe de Savoie et du Chéran.

Hormis les faibles pluies annoncées pour ce vendredi, les prévisions météorologiques pour les jours suivants indiquent un possible épisode généralisé de précipitations, limité à dimanche et lundi prochain et dont il est compliqué d'anticiper les impacts sur les milieux (cela dépendra notamment de la forme des précipitations : pluie ou neige). D'autres précipitations pourraient avoir lieu plus tard la semaine prochaine, mais les incertitudes sont fortes.

Par conséquent, les mesures de restriction des usages prises dans l'arrêté du 15 novembre sont maintenues jusqu'au 17 décembre. Pour rappel, ces mesures concernent les bassins du Chéran (crise), de la Combe de Savoie – Val Gelon (alerte renforcée), du lac du Bourget et de l'avant-pays savoyard (alerte). Ces mesures visent à limiter les consommations d'eau non indispensables dans le but de réserver la ressource aux usages prioritaires et de sauvegarder les écosystèmes aquatiques.

Pour tous ces secteurs, il est rappelé que les prélèvements directs dans les cours d'eau ou dans les ressources souterraines (nappes, sources) pour des usages domestiques sont interdits.

Par ailleurs, sont interdits le lavage des véhicules hors station de lavage, le remplissage des piscines privées, la gestion des fontaines et le lavage des voiries. L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des stades et espaces sportifs, des golfs sont strictement réglementés. L'arrosage des jardins potagers est autorisé mais restreint à la période 8h-20h sur les secteurs en alerte renforcée et en crise. L'irrigation agricole est quant à elle interdite sur les secteurs en crise et réglementée sur les secteurs en alerte et alerte renforcée.

L'application de ces restrictions est susceptible de faire l'objet de contrôles pouvant toucher l'ensemble des usagers.

Concernant le reste du département, toujours en situation de vigilance, la préfecture appelle les citoyens à une utilisation parcimonieuse de l'eau et incite aux économies d'eau.

Pour rappel, par référence à une situation dite normale, quatre seuils permettent de qualifier les situations de sécheresse :

- vigilance,
- alerte,
- alerte renforcée,
- crise.

Le passage d'une situation à une autre est basée sur l'observation d'un réseau d'indicateurs (hydrologie des cours d'eau, nappes souterraines, sources, données météorologiques). Des mesures spécifiques adaptées à chacune de ces situations sont alors mises en place.

Plus d'informations ?

Un guide sur les économies d'eau est téléchargeable à l'adresse ci-contre : http://www.lesagencesdeleau.fr/wp-content/uploads/2012/07/17-Fiche-economie-deau_web.pdf

Pour plus d'informations sur les débits des cours d'eau (débits en temps réel): <http://www.rdbrmc.com/hydroreeel2/AP2018-1243 et AP Cadre 2016-1094>

Les bons gestes en termes d'économie d'eau sur le site des services de l'État à l'adresse suivante : <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Secheresse-consignes-et-gestion/L-eau-est-precieuse-economisons-et-protégeons-la-!>